

REGLEMENT DU CONCOURS GEIPI-POLYTECH 2010

Le Concours GEIPI-POLYTECH est un concours permettant l'accès postbac à 25 Ecoles d'ingénieurs publiques.

1. FORMALITES D'INSCRIPTION

1.1 Candidats autorisés à s'inscrire

Peuvent s'inscrire au Concours GEIPI-POLYTECH :

- les élèves en **terminale S** (quelle que soit la spécialité) dans un lycée français ou dans un lycée homologué par l'AEFE, au moment de l'inscription,
- les titulaires d'un Baccalauréat « S » obtenu en 2009.

L'inscription est effectuée uniquement **par Internet**, sur le Portail Postbac : **www.admission-postbac.fr** et nécessite le paiement d'une contribution aux frais de gestion et d'organisation du Concours qui ne peut être réglée que par carte bancaire ou par chèque en Euros. Dès que son dossier aura été enregistré et le paiement réalisé, le candidat recevra un courriel (accusé de réception par mél) lui confirmant son inscription.

La contribution aux frais de gestion et d'organisation du Concours n'est en aucun cas remboursable dès l'instant où l'inscription est enregistrée.

L'inscription au Concours vaut acceptation du présent règlement.

1.2 Dates de réception des dossiers

Les dossiers devront parvenir au Service Concours pour le **30 mars** au plus tard. Tout candidat dont le dossier sera incomplet ou non reçu **au 2 avril 2010** ne pourra pas être déclaré « grand admissible » ni participer aux épreuves écrites et à l'entretien du Concours.

1.3 Choix des Ecoles

Au moment de l'inscription, le candidat devra établir **UNE seule liste classée de vœux** intégrant toutes les formations auxquelles il s'est inscrit sur le Portail Postbac conformément au règlement de ce portail. Il interclassera donc tout ou partie des 25 Ecoles par ordre de préférence, avec d'autres formations ou classes préparatoires, et pourra modifier cet ordre, sur le site **www.admission-postbac.fr** uniquement, jusqu'au **4 juin 2010**. Il est conseillé aux candidats de classer un nombre suffisant d'Ecoles (au moins 4 ou 5) de manière à augmenter leurs chances d'intégration.

1.4 Choix du lieu de passage des épreuves

Au moment de l'inscription, chaque candidat choisit un centre d'écrit, et deux centres d'entretien classés par ordre de préférence (dont l'un obligatoirement hors de la région Île-de-France) pour le cas où le premier centre d'entretien serait complet.

Si le centre d'écrit choisi était complet ou n'était pas ouvert (nombre de candidats pour ce centre inférieur à 5), les candidats seraient convoqués dans un des centres les plus proches.

Aucun changement de choix de centre d'écrit ou d'entretien ne pourra être effectué une fois l'inscription validée sur le Portail Postbac.

ATTENTION ! Le choix du centre d'écrit et du centre d'entretien est indépendant de la liste de vœux mentionnée au paragraphe 1.3

1.5 Convocations

- Épreuves écrites

Environ 15 jours avant la date des épreuves écrites du concours, les candidats admis à concourir recevront une convocation leur indiquant les lieux et horaires des épreuves.

- Entretien de motivation

Les candidats convoqués à l'entretien seront avertis par courriel en avril de l'ouverture du site Internet leur permettant de choisir un créneau horaire.

2. LES ETAPES DU CONCOURS

Le Concours GEIPI-POLYTECH est un concours sur dossier, épreuves écrites et entretien

2.1 Première étape : évaluation du dossier scolaire

. **Pour les élèves en terminale S en 2009-2010**, la première étape du Concours GEIPI-POLYTECH 2010 est constituée par une évaluation du dossier scolaire. Les matières prises en compte sont : mathématiques des classes de première et de terminale, sciences physiques des classes de première et de terminale, français de l'épreuve anticipée du baccalauréat et anglais de la classe de terminale. Les candidats doivent vérifier que toutes leurs notes, ainsi que les moyennes de classes sont enregistrées sur le Portail Postbac. Les résultats dans ces différentes matières conduisent pour chaque candidat à l'obtention d'une note de dossier.

L'ensemble de ces candidats (en terminale S) au Concours GEIPI-POLYTECH 2010 sera réparti en deux groupes après cette évaluation.

- Les candidats dont les notes de dossier sont jugées suffisamment élevées par le jury, seront déclarés « grands admissibles », c'est-à-dire dispensés des épreuves écrites et de l'entretien. Ils seront, de ce fait, classés devant les autres candidats, dans l'ordre décroissant de leur note de dossier. Ces candidats seront informés de cette situation par courriel avant les épreuves écrites. Les élèves redoublant leur classe de terminale en 2009-2010 ne peuvent prétendre à être « grands admissibles ».
- Tous les autres candidats seront convoqués aux épreuves écrites ET à un entretien de motivation. Les notes prises en compte pour interclasser les candidats qui ne sont pas « grands admissibles » seront alors : notes de mathématiques de l'épreuve écrite (coefficient 3), notes de physique-chimie de l'épreuve écrite (coefficient 3), note d'entretien (coefficient 2) et une note issue du dossier (coefficient 4). Une note d'entretien inférieure ou égale à 7 sur 20 est éliminatoire.

. **Pour les titulaires d'un baccalauréat S obtenu en 2009**, la première étape du Concours GEIPI-POLYTECH 2010 est constituée par l'examen d'une note de dossier calculée à partir des notes obtenues au baccalauréat S 2009, en mathématiques, sciences physiques, français, anglais et tenant compte de la moyenne générale des épreuves.

L'ensemble de ces candidats (titulaires du baccalauréat S obtenu en 2009) au Concours GEIPI-POLYTECH 2010 sera réparti en deux groupes après cette évaluation.

- Les candidats dont les notes de dossier sont jugées suffisamment élevées par le jury seront déclarés « grands admissibles », c'est-à-dire dispensés des épreuves écrites et de l'entretien. Ils seront, de ce fait, classés après les « grands admissibles » en terminale S, dans l'ordre décroissant de leur note de dossier, mais devant tous les autres candidats. Ces candidats seront informés de cette situation par courriel avant les épreuves écrites.
- Tous les autres candidats seront convoqués aux épreuves écrites ET à un entretien de motivation. Les notes prises en compte pour interclasser les candidats qui ne sont pas « grands admissibles » seront alors : notes de mathématiques de l'épreuve écrite (coefficient 3), notes de physique-chimie de l'épreuve écrite (coefficient 3), entretien (coefficient 2) et une note issue du dossier (coefficient 4). Une note d'entretien inférieure ou égale à 7 sur 20 est éliminatoire.

2.2 Les épreuves écrites et l'entretien

Les épreuves écrites d'une durée de 3h auront lieu le mercredi 5 mai 2010 après-midi, dans environ 80 centres d'examen en France et à l'étranger. Ces épreuves écrites sont communes avec celles du Concours ENI. Elles comportent une épreuve de 1h30 de mathématiques et une épreuve de 1h30 de physique-chimie.

Rappel : le centre d'examen écrit aura été choisi par le candidat au moment de son inscription au concours sur le Portail Postbac dans une liste déroulante.

L'entretien de motivation (d'une durée de 25 minutes) aura lieu entre le 12 avril et le 16 mai 2010 dans l'une des 25 Ecoles du Concours GEIPI-POLYTECH.

Rappel : deux centres d'entretien classés par ordre préférentiel (dont obligatoirement un hors de la région Île-de-France) auront été choisis par le candidat au moment de son inscription au concours sur le Portail Postbac, parmi les villes où sont situées les 25 Ecoles..

En cas de problème d'organisation important dans un centre d'écrit ou d'entretien (grève, circonstances exceptionnelles empêchant la bonne tenue des épreuves, ...), les instances de direction du Concours se réservent le droit de modifier exceptionnellement la procédure.

2.2.1 Candidats handicapés

Pour bénéficier d'aménagements particuliers lors des épreuves, les candidats handicapés ou atteints d'une maladie chronique doivent signaler leur handicap lors de l'inscription sur le Portail Postbac. Ils devront ensuite envoyer au Service Concours GEIPI-POLYTECH, **avant le 30 mars 2010**, le document officiel de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) signé par le médecin et précisant les dispositions particulières d'aménagement pour l'écrit et/ou pour l'entretien.

3. JURY D'ADMISSION

Toutes les décisions relatives à l'admission des candidats seront prises par le jury du Concours GEIPI-POLYTECH.

4. SECONDE SESSION SUR TITRES réservée aux élèves inscrits en terminale S en 2009-2010

- Tout candidat régulièrement inscrit au Concours GEIPI-POLYTECH n'ayant pu se présenter aux épreuves pour des raisons de force majeure (pas de centre d'écrit dans le pays de résidence, maladie attestée par un certificat médical le jour du 5 mai 2010...) peut demander un réexamen de sa situation en fournissant la justification de son absence. Cette possibilité ne concerne que les élèves inscrits en terminale S en 2009-2010. Les candidatures concernées seront alors examinées par le jury dans le cadre d'une sélection sur dossier opérée à partir des notes obtenues au cours de la scolarité et de celles obtenues au Baccalauréat.

- Tout candidat régulièrement inscrit au Concours GEIPI-POLYTECH à qui aucune admission n'a été proposée dans une des Ecoles du Concours à la fin du mois de juin 2010 et ayant obtenu au moins une mention Bien au Baccalauréat 2010 peut demander à ce que sa situation soit réexaminée par le jury. Pour cela il devra fournir avant le 12 juillet 2010 à 12h, au Service Concours GEIPI-POLYTECH, une copie de son relevé de notes du Baccalauréat accompagnée d'un courrier motivant sa demande. Les demandes reçues après le 12 juillet 12h ne seront pas étudiées.

Dans les deux cas les candidats éventuellement admis par cette procédure le seront sur un contingent de places spécifiques ouvert à cet effet dans chacune des Ecoles.

5. RESULTATS

Les candidats devront se connecter sur le site **www.admission-postbac.fr** à partir du **10 juin 2010** pour consulter les propositions qui leur sont faites, s'informer de la procédure d'admission dans les Ecoles, et suivre les instructions du Portail Postbac.

6. ADMISSION ET INSCRIPTION DANS LES ECOLES DU CONCOURS GEIPI-POLYTECH

Lorsque les candidats admis auront validé un OUI définitif sur le site **www.admission-postbac.fr** pour l'une des Ecoles du Concours GEIPI-POLYTECH, ils recevront un courriel de l'Ecole concernée les informant de la date de la rentrée et des documents à fournir le jour de la rentrée.

ATTENTION !

- *Il est conseillé aux candidats de classer un nombre suffisant d'Ecoles (au moins 4 ou 5) de manière à augmenter leurs chances d'intégration.*
- *L'acceptation d'une admission dans l'une des Ecoles pour les candidats « appelés » lors des phases d'admission sur le Portail Postbac ne sera effective qu'au moment de la validation du OUI définitif par le candidat. Elle est en outre subordonnée à l'examen des pièces officielles susceptibles d'être réclamées. Tout écart entre les affirmations du candidat, qu'il a certifiées sur l'honneur, et les pièces officielles, entraînera la radiation du candidat.*
- *Les candidats ne seront définitivement admis dans l'une des Ecoles que s'ils sont effectivement titulaires du Baccalauréat le jour de la rentrée.*
- *Les candidats ayant intégré l'une des 25 Ecoles du Concours à la rentrée 2009 ne sont pas autorisés à s'inscrire au Concours GEIPI-POLYTECH 2010.*
- *L'admission au Concours ne peut pas être conservée pour l'année suivante.*

Pour toute information complémentaire relative à l'inscription au Concours, aux résultats ou à la procédure d'admission dans les 25 Ecoles, il est possible de contacter le Service Concours GEIPI-POLYTECH.

Service Concours GEIPI-POLYTECH

Tél. : 03 83 68 50 50 ou 50 51 - Fax : 03 83 68 50 15

Courriel : concours@geipi-polytech.org

Site internet : www.geipi-polytech.org